

Le P'tit Walhérois

Anthée-Falaën-Gérin-Onhaye-Serville-Sommière-Weillen

Trimestriel
Communal

Mars 2019


Onhaye

Photo: Jean Elleboudt

*Editeur responsable : Administration Communale : Hélène Rouyre
Réalisation et impression : CARP Imprimerie - Philippeville - 071 662 128*

Etat civil

Ils sont nés : Maël ADAM de Falaën • Timéo COLIGNON d'Onhaye • Judith PETINIOT HULIN d'Onhaye
Lucien DE GROOTE d'Onhaye • Eva DE LEENER d'Onhaye • Clémence GUEUR d'Anthée
Roman et Loan SYNE d'Onhaye • Paul MERTENS de Falaën • Orféo DEJIMBE d'Onhaye
Lili SANGLIER de Sommière • Alice ANEUSE MARICHAL de Falaën • Ezio MULAS de Gérin
Henri DERAUVET de Sommière

Ils nous ont quittés : Marie-Chantal VERSWIJVEL de Weillen • Marcel PIRET de Sommière • Willy GOUVERNEUR
de Sommière • Augustine DEFRAENE d'Anthée • Roger DONNEUX d'Onhaye
Vital BEGUIN de Weillen • Bernadette CLAUSE d'Onhaye • Loucas LEROY-BIOT de Gérin

Zone Police



Police

L'année 2018 est terminée. Place à 2019. Pour cette année, nous allons établir certaines priorités afin de contribuer à améliorer la sécurité et le bien être des citoyens de notre commune.

Nous allons donc nous investir dans des actions ponctuelles ou quotidiennes relevant de ces priorités.

En ce qui concerne la sécurité routière, nous nous engageons à faire respecter le code de la route aux abords des écoles afin de sécuriser les entrées et sorties des classes.

Vos agents de quartier participent également aux campagnes BOB durant toute l'année. Nous réaliserons également certains contrôles de police de manière ponctuelle en collaboration avec le service roulage de notre zone de police.

Nous verbaliserons systématiquement les poids lourds qui n'ont pas de motif légitime et qui ne respectent pas l'interdiction de traversée d'Onhaye.

Nous veillerons à faire respecter le Règlement Général de Police sur certains points précis comme les dépôts de mitrilles, la divagation des chiens errants, les dépôts de déchets clandestins, les tailles de haies et les véhicules hors d'usage visibles de la voie publique.

Nous accorderons une attention particulière à la lutte contre les cambriolages dans les habitations.

En réalisant les enquêtes de voisinage, les revisites auprès des victimes après la commission des faits et des patrouilles de surveillance dans le cadre des campagnes « Police veille », nous contribuerons activement à améliorer la sécurité dans nos quartiers en effectuant des services de soirée et de nuit.

Ces actions ne reflètent bien sûr qu'une partie du travail habituel des policiers de quartier.

Votre inspecteur proximité est à votre service dans de nombreuses situations. Il est la personne de référence sur son quartier pour la population, pour les partenaires et pour ses collègues de la zone de police. Il entretient des contacts réguliers avec les agents communaux, les associations, les commerçants... Il participe à la vie du quartier. C'est aussi un lien entre le citoyen et les autorités.

Concrètement, avec les services de l'administration communale et ses partenaires au sein et en dehors de la police:

- Il vérifie la réalité de la résidence des habitants et la composition de leur ménage (enquêtes domicile...);
- Il est attentif à l'état de la voirie, des lieux et biens publics (signalisation...) ainsi qu'à la conformité des logements (salubrité...);
- Il effectue de nombreux devoirs administratifs (gestion du flux migratoire...);
- Il tente de désamorcer les conflits et veille à la tranquillité de la population (proposition de médiations...);
- Il répond aux demandes d'enquêtes émanant des autorités judiciaires (auditions...);
- Il veille à la propreté du cadre de vie et au respect de l'environnement (verbalisation des dépôts clandestins...);
- Il résout les problèmes de quartier (conflit, problèmes environnementaux...);
- Il répond à des demandes d'information (roulage, judiciaire, Règlement Général de Police...);
- Il remise des plis et des accompagnements maison de la justice;
- Il est à votre écoute et disponible pour tous renseignements relatifs à son domaine d'activité;
- Il veille à la sécurité aux abords des écoles;
- Il veille au respect des règles en matière de mobilité (contrôle du stationnement, de la vitesse, l'application du Code de la route, ...);
- Il encadre des manifestations publiques (brochantes, fêtes de quartier, ...)

En 2019, votre bureau de proximité restera à votre écoute et à votre service.

Inspecteur principal GILLIS Thierry
Chef du bureau de proximité

Logements / Location

Loyer attractif/Conditions avantageuses

Un sacré coup de pouce pour les jeunes.

Le souhait de la commune est de favoriser et d'encourager l'installation et le maintien des jeunes dans les villages de l'entité d'Onhaye. A cet effet, deux appartements sont mis en location pour jeunes âgés entre 18 ans et 35 ans à des conditions très avantageuses. Quelles sont-elles? Les futurs locataires peuvent recevoir une ristourne sur les loyers payés après trois, quatre ou cinq ans d'occupation. Et ce, sur base d'achat d'une habitation ou d'une construction neuve dans la commune d'Onhaye. La ristourne s'élève à 50%, 40% ou 25% et varie en fonction de la durée de la location.

Intéressés!

Un seul contact: Sabrina Ciarmoli au 0491 613 981 ou à l'adresse mail suivante:
plancohesionsociale@commune-onhaye.be

Sommaire

- Dans ma commune P. 2, 3 et 4
- Le mot du Bourgmestre P. 3
- Culture P. 4 et 5
- Vie Politique P. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16 et 17
- Agenda détach. P. 13, 14, 15 et 16
- Sports P. 18, 19 et 20
- Travaux P. 20 et 21
- Vie associative P. 22, 23 et 24
- Nos écoles p. 24
- Enfance P. 25
- Environ./Urbanisme P. 26 et 27-

Ordre du jour Conseil Communal

Les ordres du jour des différents Conseils Communaux sont consultables aux valves communales, dans l'agenda du Site Internet www.onhaye.be

ou peuvent être envoyés par mail sur demande à l'adresse suivante:
luc.gregoire@commune-onhaye.be

Ramassage des encombrants:

Les services communaux effectueront le ramassage des encombrants

**les lundis 15 avril,
12 août et
18 novembre 2019.**

Toute personne désirant bénéficier de leur passage est priée de le communiquer par écrit à l'Administration Communale.

La redevance est fixée à 20€ avec un maximum de 2 m³ par ménage.

Le prochain P'tit Walhérois paraîtra le 07 juin 2019.

Vos articles sont à envoyer uniquement à ptitwalherois@commune-onhaye.be

pour le 17 mai 2019 au plus tard

Chères Walhéroises,
Chers Walhérois,

L'actualité nous le rappelle sans cesse : le réchauffement climatique et ses conséquences sur notre environnement sont au centre des préoccupations d'une partie croissante de la population.

Cette problématique, c'est un enjeu qui concerne tous les niveaux de pouvoir.

Bien évidemment, pour mener une politique efficace sur le plan macro, certaines orientations doivent venir des niveaux fédéral ou européen.

Mais des actions concrètes aux conséquences directes et visibles peuvent être menées au niveau communal. Et la commune d'Onhaye ne compte pas rester les bras ballants dans ce domaine.

Ainsi, nous participons à Rénov'Energie. Un projet ambitieux, en partenariat avec la Fondation CYRYS et qui s'adresse à l'ensemble des habitants d'Onhaye.

De quoi s'agit-il ? Le principe de base est d'aider les citoyens à rénover leur bâtiment avec trois objectifs : économiser l'énergie, améliorer son confort et... gagner de l'argent !

L'incitant financier, c'est la possibilité d'un prêt à 0% pour effectuer des travaux du type isolation, changement de système de chauffage, etc. En rénovant son habitation, il est possible de réaliser de belles économies (chiffrées à plus de 500 euros par an).

Ce projet repose également sur le développement économique local puisque plusieurs entrepreneurs de la région (dont certains de notre commune) participent à cette action.

Faire rimer préservation de l'environnement et développement économique, c'est le pari que nous soutenons ! N'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale pour obtenir plus d'informations.

Toujours dans le domaine environnemental, la commune réalise l'aménagement d'un verger à l'entrée d'Onhaye avec plusieurs objectifs dans le collimateur. D'abord une plus-value environnementale. En effet, un verger d'arbres hautes tiges produit un impact direct sur la faune et la flore. Ensuite, c'est un embellissement du cadre de vie. Quoi de plus beau qu'un verger en fleurs ?

Enfin, ce projet débouchera aussi sur un espace de rencontre (cueillette des fruits en saison, aménagement d'un espace de pique-nique...).

Enfin, les travaux de liaison Gérin-Onhaye vont enfin commencer au printemps. Ce projet inscrit dans notre Plan Communal de Développement Rural repose sur une demande de la population lors des rencontres citoyennes. Il offrira des nouvelles possibilités de promenade et d'utilisation au quotidien à pied ou en vélo.

Ces trois exemples concrets dans des applications différentes illustrent qu'il est possible de mener une politique attentive au cadre de vie et bénéfique pour l'environnement à l'échelle d'une commune rurale telle que la nôtre. D'autres projets suivront dans les mois et années à venir.

C'est une volonté partagée par les membres du conseil communal.



Etant et restant à votre écoute,

Christophe Bastin,
Votre dévoué Sénateur-Bourgmestre,

0497 188 946

Calendrier des collectes

	Mars	Avril	Mai	Juin
Sacs bleus PMC	7, 21	4, 18	2, 16	3, 13, 27
Papiers-cartons	12	9	7	4

ALE

A l'approche du printemps, vous souhaitez que la dernière demeure d'un de vos proches soit nettoyée, rafraîchie, ... L'ALE est là pour vous aider...

Vous pouvez aussi bénéficier des services d'un prestataire ALE pour réaliser d'autres petits travaux (aide au petit entretien de jardin, petits bricolages, garde malade, ...)

Prix modique de 5,95 € de l'heure. Un chèque ALE correspond à une heure de travail.

L'inscription est totalement gratuite. N'hésitez pas à nous contacter !!!

ALE ONHAYE - rue Albert Martin, 3 - 5520 ONHAYE

Permanences: le lundi de 08h30 à 12h00 - le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

Tél: 082 610 424 - 0470 804 168 - E-mail: ale.onhaye@cpas-onhaye.be



Agence Locale
pour l'Emploi

Recrutement de chauffeurs pensionnés volontaires

La Commune d'Onhaye étudie la possibilité de faire l'acquisition d'un car communal.

A cet effet, elle souhaiterait faire appel à des chauffeurs pensionnés volontaires rémunérés pour constituer une réserve de chauffeurs.

Conditions à remplir :

- être en possession du permis D
- fournir un extrait de casier judiciaire (Modèle 2)
- fournir une sélection médicale en cours de validité (le cas échéant la Commune prendra à sa charge les frais d'une nouvelle sélection médicale)

Si vous êtes intéressés, vous pouvez faire parvenir votre candidature auprès de M^{me} Nathalie LEKEUX, Echevine - Rue Albert Martin 3 à 5520 ONHAYE.

Exposition « KA-ZAK » au Complexe Sportif et associatif de Miavoye

Du 1^{er} mars au 30 juin 2019, l'expo KA-ZAK sera visible dans les halls d'entrée et d'expo du Complexe Sportif et Associatif de Miavoye.

Encres et photos de nos Amigrants belges.

François Wodon, artiste de Miavoye, vous propose son travail basé sur le geste inspiré de la calligraphie de l'Extrême Orient dans une expression contemporaine.

Une seconde partie de l'expo rassemble quelques

photos de dessins avec les enfants migrants dans les centres d'accueil en Belgique.

Une séance de cinéma à Onhaye !

Les fiancées en folie de Buster Keaton est le prochain film choisi pour clôturer la saison.

Le film est programmé le 21 mars 2019 à 20h et projeté dans la salle du conseil communal d'Onhaye, dans de bonnes conditions techniques (image et son).

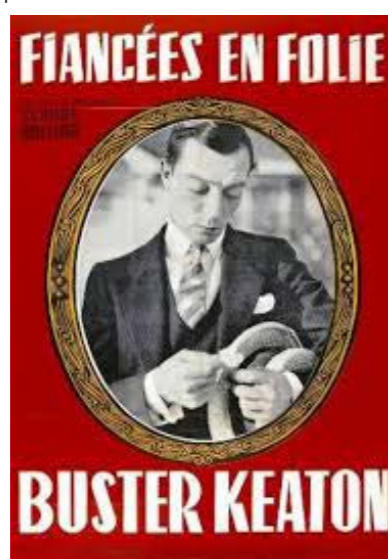
N'hésitez pas à venir passer un bon moment!

Entrée: 4 euros.

Gratuit pour les moins de 16 ans.

Renseignements et inscriptions:

Sabrina Ciarmoli
0491 613 981



2A, RUE DES HAYETTES à 5522 FALAËN

(à côté de la salle "Les Echos de la Mollignée")

Ouverture :

le mercredi de 14h à 16h

le dimanche de 10h à 12h

Inscriptions (validité illimitée) :

Adultes 4€ - Jeunes 3€

Prêts (gratuit pour les jeunes scolarisés dans l'entité de Onhaye) :

Adultes 0.50€ - Jeunes 0.35€

Frais de retards par livre et par quinzaine :

Adultes 0.50€ - Jeunes 0.35€

Jeux :

Tout public 0.5€ par jeu et par quinzaine

Téléphone: **082/610 130**

Site web: **WWW.LABIB.ONHAYE.BE**

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE AFALAËN

Nos lecteurs ont aimé :

- 1- Laurent Gaude, Salina: Les trois exils
- 2- Philip Lançon Le Lambeau
- 3- John Kalman Stefansson Asta

Un petit bout d'histoire

Extrait d'un acte notarié du 19^e Siècle

Le Notaire Destrée en résidence à Dinant a reçu le testament olographe, daté du 19 juin 1866, par lequel le sieur Victorien-Joseph Cuveiller, desservant de l'église de Weillen, fait les dispositions suivantes:

Je lègue à la fabrique de l'église de Weillen la somme de 3.437 fr50 c., pour la fondation annuelle de cinquante saluts du jeudi, en l'honneur du très saint Sacrement.

Je lègue au bureau de bienfaisance de Weillen le reste de mes biens, meubles, pour aider l'érection d'une école tenue par des religieuses pour l'éducation des filles.

Je lègue la moitié de mes biens immeubles à mon frère Ferdinand et l'autre moitié à mes neveux Auguste et Emile Ferauge.

Auguste Ferauge, mon beau-frère, jouira de l'usufruit de la part destinée à ses enfants à condition que:

- 1- que mon beau-frère et ses enfants fonderont pour être chanté annuellement et à perpétuité, dans l'église de Baronville, un anniversaire pour le repos de mon âme.
- 2- que mon frère Ferdinand fondera, pour être dite annuellement et à perpétuité dans la même église, une messe basse à ma pieuse intention.
- 3- qu'il m'y fera recommander tous les dimanches, selon l'usage.

Nous lisons que le 7 mai 1872 et après délibérations des conseils communaux, de M l'évêque diocésain et de la députation permanente du conseil provincial de Namur.

Art. 1: les fabriques des églises de Weillen et de Baronville sont respectivement autorisées à accepter les dispositions pré rappelées qui les concernent, sous les charges imposées par le testateur.

Art. 2: Le conseil communal de Weillen est autorisé à recueillir le legs, à titre universel, des biens meubles du défunt, fait nominativement au bureau de bienfaisance de ladite localité et affecté à l'enseignement primaire, aux conditions exprimées dans le testament, en tant que celles-ci ne soient pas contraires aux lois.

Source: Moniteur du 7 mai 1872, retranscrit par Philippe Thiange

Si l'histoire locale vous intéresse, n'hésitez pas à devenir membre du cercle «Autour du Floyon». Vous recevrez deux fois par an notre bulletin d'informations et vous serez informé de toutes nos activités (conférence, exposition, visites...).

Une rubrique réalisée en collaboration avec Autour du Floyon ASBL

Cercle d'histoire locale www.wautourdufloyon.be

Appel aux bénévoles pour le 7^e concours international Adolphe Sax

Le 7^e Concours International Adolphe Sax se déroulera à Dinant du samedi 26 octobre au dimanche 10 novembre 2019.

Plus de 100 saxophonistes provenant des quatre coins de monde viendront dans la ville natale de l'inventeur du saxophone pour tenter de décrocher le prestigieux titre de 1^{er} Lauréat du Concours International Adolphe Sax.

La réussite de ce Concours repose non seulement sur son niveau musical internationalement reconnu, mais aussi sur le caractère enthousiaste de l'accueil qui est réservé aux candidats. Soucieuse de perpétuer cet accueil de qualité, l'Association lance dès à présent un appel aux bénévoles, aux présentateurs, aux familles d'accueil qui accepteront de faire partie de cette aventure unique, en y consacrant quelques heures et un peu de leurs compétences de la fin octobre au début novembre 2019.

Même sans être musicien, être bénévole est à votre portée!

- pour être famille d'accueil et donc offrir à un ou une candidate le gîte (chambre individuelle) et le couvert,
- pour entourer les candidats et le public, lors des différentes épreuves (accueil, bar...),
- pour aider, par leur maîtrise d'une ou de langue(s) étrangère(s),
- pour mettre à disposition un piano accordé pour des répétitions à domicile,
- pour conduire, avec leur propre véhicule, les candidats aux répétitions et/ou épreuves,
- pour endosser le rôle de présentateur bilingue - français/anglais et langue(s) supplémentaire(s) bienvenue(s) et annoncer avec exactitude les candidats au public, lors des différentes épreuves,
- pour participer d'une manière ou d'une autre à l'organisation de l'événement populaire qui sera organisé le samedi 01 novembre 2019, en après-midi, dans les rues de la Ville.

Tous les coups de main sont les bienvenus pour faire de Dinant, durant cette quinzaine, la fervente capitale du saxophone.

Autant d'occasions de participer à un événement international et de décliner, sur différents modes: la musique, la découverte et la rencontre.

Vive le saxophone et déjà merci pour votre implication!

Renseignements: l'Association Internationale Adolphe Sax au **082 404 868**

Mails: sax.coordination@dinant.be - sax.animation@dinant.be

Procès-verbal de la séance conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale du 22 novembre 2018

La présente réunion a été convoquée conformément à l'article 26bis, par. 5, alinéa 2 et 3 de la loi organique des CPAS. Aucun vote n'est requis.

Le Président du CPAS présente et commente le budget 2019 du CPAS.

Les synergies sont les suivantes :

- Bâtiment qui abrite les services communaux et CPAS, génère les économies suivantes: utilisation des mêmes locaux en commun (salle du conseil, cuisine, sanitaires) ; frais de chauffage, éclairage, assurance bâtiment pris en charge par la commune ; achat groupé de certaines fournitures de bureau ;
- Technicienne de surface du Centre Public d'Action Sociale effectue le nettoyage des locaux communaux et du centre ;
- Utilisation du même central téléphonique, équipement informatique commun en ce qui concerne le serveur et la connexion Internet, utilisation de la timbreuse communale ;
- Au niveau de la maintenance informatique, hormis les maintenances CIVADIS, la commune a signé une convention avec un informaticien pour la maintenance courante des PC de la commune et du CPAS. La commune prend en charge ces frais de maintenance.
- Communication plus aisée entre les deux administrations ;
- Obtention plus rapide de documents d'une administration à l'autre ;
- Interaction entre certains services :
 1. Les demandes de pensions, allocations de handicapé, carte de stationnement, etc ont été reprises en charge par la commune.
 2. Collaboration du service social et administratif du centre avec la cellule du Plan Habitat Permanent et le Plan de Cohésion sociale de la commune;
 3. Bonne collaboration entre le service des travaux de la commune et le CPAS pour les articles 60.
- Services divers :
 1. Les logements de transit, propriétés de la commune sont mis à disposition du CPAS qui en est chargé de la gestion.
 2. Pour la distribution des vivres, la commune met les locaux à disposition du CPAS. Le CPAS gère la distribution.
 3. Le centre de repassage fonctionne avec les titres services, système organisé par le SPAF en collaboration avec le CPAS, dans un local communal.
 4. La commune va construire un garage pour les vivres du CPAS, accolé à l'aile du CPAS. Le permis d'urbanisme a été délivré.

Résumé du Conseil Communal du 22 novembre 2018

1. Finances CPAS - budget 2019 service ordinaire et extraordinaire

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2019 du CPAS qui s'établit comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses	1.140.517,29€
Recettes	1.140.517,29€
Solde	0,00€

Service extraordinaire :

Dépenses	5.000,00€
Recettes	5.000,00€
Solde	0,00€
Intervention communale	361.000,00€

2. Finances CPAS - MB n° 1/2018

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 9 octobre 2018 relative à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2018, est approuvée.

Les montants sont les suivants :

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	1.182.333,21	1.182.333,21	0,00
Augmentation	38.558,10	39.446,25	- 888,15
Diminution	29.300,00	30.188,15	888,15
Résultat	1.191.591,31	1.191.591,31	0,00

Article 2 : la présente décision sera notifiée à Monsieur le Président du CPAS et la Directrice générale du CPAS.

Article 3 : conformément aux dispositions en vigueur, un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province.

3. Budget communal 2019 - présentation du rapport

Le Président présente à l'assemblée le rapport au budget communal 2019 tel que prévu à l'article 1122-23 du Code de la démocratie locale.

4. Finances communales - budget 2019 service ordinaire et extraordinaire

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.212.620,40	1.395.340,00
Dépenses exercice proprement dit	3.997.961,55	2.125.588,48
Boni/Mali exercice proprement dit	214.658,85	-730.248,48
Recettes exercices antérieurs	469.570,37	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	730.248,48
Prélèvements en dépenses	614.748,48	0,00
Recettes globales	4.682.190,77	2.125.588,48
Dépenses globales	4.612.710,03	2.125.588,48
Boni/Mali global	69.480,74	0,00

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

5. Adhésion à la centrale de marchés de l'ONSSAPL - Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel.

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : la commune d'Onhaye instaure un régime de pension complémentaire pour son personnel contractuel à partir du 1^{er} janvier 2019 ;

Article 2 : la commune d'Onhaye est l'organisateur du plan de pension pour son personnel contractuel ;

Article 3 : la commune d'Onhaye approuve le règlement de pension joint en annexe à la présente délibération. La contribution d'assurance groupe s'élève à 3% du salaire donnant droit à la pension ;

Article 4 : le Conseil communal communique le règlement de pension aux membres de son personnel contractuel qui en font la demande ;

Article 5 : la commune d'Onhaye adhère à la centrale de marchés de l'ONSSAPL, et, partant, au marché conclu avec l'association momentanée Belfius (ex DIB)-Ethias, aux termes et conditions du cahier spécial des charges de l'appel d'offres général attribué à ladite association momentanée en date du 29 juillet 2010 ;

Article 6 : le collège communal est chargé de l'exécution ultérieure de la présente délibération ;

Article 7 : copie de cette décision est adressée à l'ONSSAPL, rue Joseph II, 47, 1000 Bruxelles.

6. Salles communales - règlement de gestion intérieure - approbation

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : d'établir un règlement gestion et d'occupation des salles.

Article 2 : de publier les présents règlements.

Article 3 : de transmettre, dans les quarante-huit heures, des expéditions au collège provincial, au greffe du tribunal de première instance et à celui du tribunal de police où elles seront inscrites sur un registre à ce destiné.

Article 4 : de transmettre une copie de cette délibération au Directeur financier.

7. Bénévolat - fixation montants défraiements des responsables de salles

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : le gestionnaire de chaque salle communale est un volontaire au sens de la loi du 3 juillet 2005.

Article 2 : par location effective, le gestionnaire volontaire de la salle a droit à un défraiement de 25€, montant augmenté de 20% quand il y a location de la vaisselle.

Article 3 : les volontaires chargés du nettoyage d'une salle ont droit à un défraiement de 34,03€.

Article 4 : les défraiements sont payés aux volontaires sur base de présentation d'une déclaration de créance adressée à l'autorité communale.

Article 5 : la présente décision entre en vigueur le 1er janvier 2019 et les montants repris aux articles 2 et 3 sont indexés pour les années suivantes conformément à la loi du 3 juillet 2005.

8. Sommière - suppression d'un tronçon de sentier n°33 - décision - projet d'acte

Dans le cadre du projet de suppression d'une portion du sentier communal n°33, cadastrée section B partie des n°118a, 20g et 20y d'une contenance mesurée de 46 centiares, le Conseil Communal a décidé :

- de supprimer l'assiette publique du tronçon communal concerné ;

- d'approuver le projet d'acte de renonciation établi par les Notaires DOLPIRE et BRACK précitées.

9. Onhaye - vente de parcelles sises rue du Forbot - approbation projet d'acte

Le Conseil Communal a décidé d'approuver le projet d'acte de vente établi par Maître GRANDJEAN, Notaire à Dinant, des parcelles de terrain sises à Onhaye, rue du Forbot, cadastrées section D n°618m, 618n et partie du n°618h2 d'une contenance totale de 01 are 81 centiares pour le prix de 4.525,00€.

10. Gérin - Acquisition d'une parcelle agricole - approbation projet d'acte

Le Conseil Communal a décidé d'approuver l'estimation et le projet d'acte réalisés par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Gérin, 2^e division, cadastrée section B numéro 9b d'une contenance de 21 ares 40 centiares, au prix de 2.354 euros.

La présente acquisition a lieu pour cause d'utilité publique.

11. Intercommunales : Assemblées Générales

Le Conseil Communal a décidé :

- d'approuver l'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaire (BEP Expansion Economique, BEP Environnement, BEP crématorium, IDEFIN, INASEP, IMIO) et extraordinaire (IMIO) et de l'Assemblée statutaire (AIEM).
- de charger ses délégués à ces Assemblées Générales de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 22 novembre 2018 et le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

12. Fabriques d'église - budget 2019

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'Eglise de Sommière comme suit :

Recettes totales : 13.573,01 €
 Dépenses totales : 13.004,18 €
 Résultat comptable : 568,83 €
 Intervention communale : 00,00 €

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'Eglise de Serville comme suit :

Recettes totales : 13.401,03 €
 Dépenses totales : 13.401,03 €
 Résultat comptable : 00,00 €
 Intervention communale : 9.662,72 €

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'Eglise d'Onhaye comme suit :

Recettes totales : 13.497,87 €
 Dépenses totales : 13.497,87 €
 Résultat comptable : 00,00 €
 Intervention communale : 6.424,77 €

13. Décisions tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte de la décision de la Ministre Valérie De Bue d'approuver le règlement-redevance pour la location des salles communales, de rendre pleinement exécutoire les délibérations du Conseil communal du 23 octobre 2018 établissant, pour les exercices 2018 à 2025 le taux de centimes additionnels au précompte immobilier à 2.750 et le taux de la taxe à l'impôt des personnes physiques à 8%.

14. Conventions collectes des déchets textiles ménagers / asbl Terre - Ratification

Le Conseil Communal a approuvé la convention à passer avec l'Asbl Terre (3 bulles textiles) pour une durée débutant le 01/01/2019 et se terminant 31/12/2020.

Résumé du Conseil Communal du 3 décembre 2018

1. Communication relative à la validation des élections

L'assemblée prend connaissance de la décision du Gouverneur de la province de Namur datée du 22 novembre 2018 validant les élections communales d'Onhaye du 14 octobre 2018. Aucune réclamation, aucun recours n'a été introduit.

2. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

Le président du Conseil observe que les candidats élus :

- continuent à remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 §1 du CDLD, à savoir être électeur et conserver les conditions d'électorat (être de nationalité belge ou européenne, âgé de 18 ans et être inscrit au registre de population de la commune) (L4121-1 L4121-2 - L4121-3 CDLD) ;

- n'ont pas été privés du droit d'éligibilité sur base de l'article L4142-1 §2 du CDLD ;
- ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 à L1125-7 du CDLD ;
- ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus ci-dessous :

1. l'incompatibilité des fonctions de l'ordre judiciaire avec l'exercice d'un mandat public conféré par élection (C. jud., art. 293 et 300) ;
2. l'incompatibilité entre la qualité de membre du personnel de C.P.A.S. (en ce compris les praticiens de l'art de guérir) avec le mandat de Bourgmestre ou de Conseiller communal exercé dans le ressort territorial du C.P.A.S.; cette incompatibilité se justifie par le lien organique existant entre la commune et le C.P.A.S. (L.O. C.P.A.S., art. 49, par. 4) ;
3. le cumul entre les fonctions de juge, de référendaire et de greffier à la Cour constitutionnelle est incompatible avec un mandat public conféré par élection (L. 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, art. 44) ;
4. il existe une incompatibilité entre les fonctions de membres du Conseil d'Etat (sont également visés les membres du personnel administratif du Conseil d'Etat, sous réserve de dérogations) et celles d'un mandat public conféré par élection (L. coord. sur le Conseil d'Etat, art. 107 et 110) ;
5. les fonctions d'expert (au sens de l'arrêté royal 9 mars 1953, art. 2, concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays) sont incompatibles avec l'exercice d'un

mandat de Bourgmestre, d'échevin ou de Conseiller communal lorsque la nomination émane du Conseil communal.

Que, dès lors, rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs.

Le membre du Conseil qui perd l'une ou l'autre des conditions d'éligibilité ne peut plus continuer l'exercice de ses fonctions. Si, ayant connaissance de la cause de sa déchéance, même en l'absence de toute notification, l'intéressé continue l'exercice de ses fonctions, il est passible des peines prévues par l'article 262 du Code pénal - Décret du 26 avril 2012, art. 3).

3. Prestation de serment

Après avoir donné communication de la validation des élections, vérifié le pouvoir des conseillers (incompatibilité - conditions d'éligibilité) et pris acte des désistements éventuels, le Bourgmestre sortant réélu prête serment le premier en qualité de conseiller communal entre les mains du 1^{er} échevin sortant qu'il soit réélu ou non.

Le Bourgmestre sortant réélu continue à assurer la présidence du conseil communal. Il reçoit la prestation de serment des autres élus conseillers communaux jusqu'à l'adoption du pacte de majorité.

Préalablement à leur entrée en fonction, prêtent successivement (par ordre de voix de préférence) entre les mains du Bourgmestre sortant, réélu, qui continue à assurer la présidence du Conseil communal, le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Ce serment est prêté en séance publique.

Prend acte de cette prestation de serment de MM. COX Gérard, LEKEUX Nathalie, GERARD Arnaud, ROUYRE Hélène, de GIEY Werner, BAUDOIN Olivier, BARREAU Julien, DESSEILLE Céline, SCOHY Isabelle, PAPART Raphaël, BOUCHAT Dimitri, CLEDA Francis.

Sont installés en qualité de conseillers communaux :

COX Gérard, LEKEUX Nathalie, GERARD Arnaud, ROUYRE Hélène, de GIEY Werner, BAUDOIN Olivier, BARREAU Julien, DESSEILLE Céline, SCOHY Isabelle, PAPART Raphaël, BOUCHAT Dimitri, CLEDA Francis.

4. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD

En vertu de l'article L1122-4 du CDLD, tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré.

Ce désistement, pour être valable, doit être notifié par écrit au Conseil communal, lequel en prend acte dans une décision motivée.

Aucun désistement n'a été reçu.

5. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

Néant

6. Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

Néant

7. Tableau de préséance

Le Conseil Communal a arrêté le tableau de préséance des conseillers communaux :

Nom et prénom	Date d'ancienneté	Suffrages obtenus lors des élections	Rang sur la liste	Date de naissance
BASTIN Christophe	02/01/1995	915	1	29/12/1968
COX Gérard	02/01/2001	651	13	27/01/1959
LEKEUX Nathalie	04/12/2006	605	2	13/04/1964
SCOHY Isabelle	04/12/2006	231	4	09/06/1972
GERARD Arnaud	03/12/2012	484	3	06/05/1975
DESSEILLE Céline	03/12/2012	245	12	11/08/1987
PAPART Raphaël	03/12/2012	211	5	19/05/1975
ROUYRE Hélène		430	8	24/06/1993
de GIEY Werner		401	7	08/02/1973
BAUDOIN Olivier		260	11	15/06/1973
BARREAU Julien		260	1	17/08/1994
BOUCHAT Dimitri		197	7	15/07/1971
CLEDA Francis		197	13	22/09/1961

8. Formation des groupes politiques - Prise d'acte

Le Conseil Communal a pris acte de la composition ci-après des groupes politiques:

Groupe ICO : 10 membres, soit :

M BASTIN Christophe - M COX Gérard - M^{me} LEKEUX Nathalie - M GERARD Arnaud - M^{me} ROUYRE Hélène - M de GIEY Werner - M BAUDOIN Olivier - M^{me} DESSEILLE Céline - M^{me} SCOHY Isabelle - M PAPART Raphaël

Groupe ECI : 3 membres, soit :

M BARREAU Julien - M BOUCHAT Dimitri - M CLEDA Francis

9. Vote du pacte de majorité

Le Conseil Communal a procédé à haute voix au vote sur le pacte de majorité.

13 conseillers participent au scrutin.

A l'unanimité, les 13 conseillers votent pour le pacte de majorité.

En conséquence, le projet de pacte ayant obtenu la majorité des suffrages des membres présents, est adopté.

10. Prestation de serment du bourgmestre et des échevins

Considérant que les bourgmestre et échevins doivent être installés dans leurs nouvelles fonctions ;

Considérant que le bourgmestre réélu redevient bourgmestre ;

Considérant que les bourgmestre et échevins ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus par les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou par d'autres dispositions légales ;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'ils prêtent le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale ;

Le Bourgmestre réélu va prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge" en qualité de bourgmestre dans les mains du 1^{er} échevin sortant qu'il soit réélu ou non.

Les échevins sont alors invités à prêter le même serment entre les mains du bourgmestre.

Appelés dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, MM. Nathalie Lekeux, Arnaud Gérard, Hélène Rouyre, prêtent successivement serment et sont déclarés installés dans leurs fonctions d'échevin.

11. Désignation du président d'assemblée

Après en avoir débattu, le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'élire en qualité de Président du conseil communal M. Christophe Bastin, Bourgmestre.

12. Désignation des conseillers de l'action sociale

Le Conseil Communal a décidé que, sont élus de plein droit conseillers de l'action sociale :

Pour le groupe ICO Intérêts Communaux Onhaye : M^{me} BERCKMANS Roxane, M CAO Vincent, M COX Gérard, M^{me} GREGOIRE Marie Christine, M^{me} KRUTT Francine, M RICARD Michel, M^{me} IGOT Nadine

Pour le groupe ECI : M^{me} LEONARD Julie, M SCOHY Pierre

Le résultat de l'élection est immédiatement proclamé par le président.

Conformément à l'article L3122-2, 8°, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente délibération, accompagnée des pièces justificatives, sera transmise dans les quinze jours de son adoption au Gouvernement wallon.

13. Désignation conseiller de police

Le Conseil Communal a procédé en séance publique et au scrutin secret à l'élection du membre effectif du conseil de police et de son suppléant.

Les suffrages exprimés sur les 13 bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

Nom et prénom des candidats effectifs	Nombre de voix obtenues
M BARREAU Julien	3
M COX Gérard	10
Nombre total des votes	13

Constate que les suffrages exprimés l'ont été en faveur du candidat membre effectif régulièrement présenté;

Constate que M. Cox Gérard, candidat membre effectif ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est élu.

La présente délibération, établie en deux exemplaires et accompagnée des bulletins de vote, tant valables que non valables, sera envoyée sans délai au collège provincial, conformément à l'article 18bis de la loi du 7 décembre 1998 et à l'article 15 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000.

14. Déclarations d'apparement ou de regroupement des conseillers communaux

Le Conseil communal prend acte du tableau des apparetements suivant :

Ordre de préséance	Nom et prénom	Liste	Apparement
1	BASTIN Christophe	ICO	CDH
2	COX Gérard	ICO	MR
3	SCOHY Isabelle	ICO	CDH
4	LEKEUX Nathalie	ICO	ICO
5	GERARD Arnaud	ICO	CDH
6	DESSEILLE Céline	ICO	CDH
7	PAPART Raphaël	ICO	ICO
8	ROUYRE Hélène	ICO	MR
9	de GIEY Werner	ICO	ICO

10	BAUDOIN Olivier	ICO	MR
11	BARREAU Julien	ECI	ECI
12	BOUCHAT Dimitri	ECI	ECI
13	CLEDA Francis	ECI	ECI

Ce tableau ainsi que les déclarations individuelles d'apparement sont transmis, sans délai, aux intercommunales ainsi qu'à la télévision communautaire MaTélé.

Résumé du Conseil Communal du 18 décembre 2018

1. Renouvellement partiel du CCE

Le Conseil Communal a pris connaissance et approuve la nouvelle composition du CCE.

2. Intercommunales et organes présents sur la commune - désignation des représentants

Conformément à l'article L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil Communal a désigné les délégués des assemblées générales des intercommunales :

BEP : M^{mes} et M. Gérard COX, Isabelle SCOHY, Hélène ROUYRE, Céline DESSEILLE, Julien BARREAU.

BEP Environnement : M^{mes} et M. Gérard COX, Isabelle SCOHY, Hélène ROUYRE, Céline DESSEILLE, Francis CLEDA,

BEP Expansion Economique : M^{mes} et M. Gérard COX, Isabelle SCOHY, Hélène ROUYRE, Céline DESSEILLE, Dimitri BOUCHAT.

BEP Crématorium : M^{mes} et M. Gérard COX, Isabelle SCOHY, Hélène ROUYRE, Céline DESSEILLE, Francis CLEDA.

AIEM et AISDE : MM. Christophe BASTIN, Olivier BAUDOIN, Raphaël PAPART, Arnaud GERARD, Julien BARREAU.

ORES : M^{mes} et MM. Christophe BASTIN, Isabelle SCOHY, Nathalie LEKEUX, Werner de GIEY, Francis CLEDA

IDEFIN : M^{mes} et M. Gérard COX, Isabelle SCOHY, Hélène ROUYRE, Céline DESSEILLE, Dimitri BOUCHAT.

INASEP : M^{mes} et MM. Arnaud GERARD, Olivier BAUDOIN, Hélène ROUYRE, Nathalie LEKEUX, Francis CLEDA.

IMIO : M^{me} et MM. Christophe BASTIN, Nathalie LEKEUX, Hélène ROUYRE, Raphaël PAPART, Francis CLEDA.

Le Conseil Communal a désigné les représentants aux organes suivants :

Ma Télé : Céline DESSEILLE

AIS : Céline DESSEILLE

UVCW : M. Werner de GIEY

Asbl Miavoye : M^{mes} et MM Christophe BASTIN, Isabelle SCOHY, Raphaël PAPART, Werner de GIEY, Hélène ROUYRE, Olivier BAUDOIN, Céline DESSEILLE, Arnaud GERARD, Julien BARREAU, Francis CLEDA

PCS : M. Arnaud GERARD

Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant : M^{me} Hélène ROUYRE

Contrat Rivière : M. Arnaud GERARD représentant effectif et M Werner de GIEY suppléant

ASBL ALTER : M. Raphaël PAPART

Ces désignations sont valables jusqu'au renouvellement complet des conseils communaux.

3. Société Régional d'habitations Sociales de Dinant - désignation représentants

Le Conseil Communal a décidé de désigner MM Christophe BASTIN, Olivier BAUDOIN, Dimitri BOUCHAT en tant que représentant à l'Assemblée Générale de la Société Régionale d'Habitations Sociales de Dinant.

Ces désignations sont valables jusqu'au renouvellement complet des conseils communaux.

4. Comité particulier de négociation, comité de concertation et de comité supérieur de concertation - désignation membres

Le Conseil Communal a désigné les membres du Comité particulier de négociation et de concertation commune CPAS :

M. Christophe Bastin, Président ; M. Gérard Cox, Vice-Président ; M^{me} Nathalie Lekeux, M. Arnaud Gérard, M^{me} Hélène Rouyre et M. Julien Barreau.

Le Conseil communal a désigné les membres du Comité supérieur de concertation :

M. Christophe Bastin, Président ; Gérard Cox, Vice-Président ; M^{me} Nathalie Lekeux, M. Arnaud Gérard, M^{me} Hélène Rouyre et M. Julien Barreau.

5. Les Plus Beaux Villages de Wallonie - désignation administrateur

Le Conseil Communal a présenté la candidature de Hélène ROUYRE, au poste d'administrateur de l'asbl "Les Plus Beaux Villages de Wallonie" pour la législature.

6. Commission Communale de l'Accueil Temps Libre - Désignation représentants

Le Conseil Communal a décidé de désigner M^{mes} Nathalie LEKEUX, Isabelle SCOHY, Céline DESSEILLE et M. Dimitri BOUCHAT comme membres effectifs et M^{me} Hélène ROUYRE et MM. Olivier BAUDOIN, Werner de GIEY, Francis CLEDA en tant que représentants suppléants du Conseil Communal au sein de la Commission Communale de l'Accueil Temps Libre.

7. CCATM - Renouvellement et transition

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : de renouveler la Commission Consultative Communal d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;

Article 2 : de charger le Collège Communal de procéder à l'appel public des candidats ;

Article 3 : la présente délibération sera jointe au dossier de renouvellement à transmettre à la Direction Local du Service local du Service Public de Wallonie.

L'article R.I.10-5 § 9 du CoDT stipule que les membres actuels de la commission restent en fonction jusqu'au renouvellement.

8. Désignation représentants CECP

Le Conseil Communal a décidé :

- De confirmer son adhésion au CECP en tant qu'organe de représentation et de coordination des Communes et Provinces.
- De désigner M^{me} Nathalie LEKEUX, Echevine de l'Enseignement en tant que représentante effective à l'assemblée générale du CECP et M^{me} Caroline FALLAY, Directrice en tant que représentante suppléante.

9. COPALOC et Conseil de participation - désignation représentants

Le Conseil Communal a décidé de désigner M. et M^{mes} Nathalie LEKEUX, Isabelle SCOHY, Céline DESSEILLE, Christophe BASTIN, Hélène ROUYRE, Dimitri BOUCHAT comme représentants à la COPALOC.

Le Conseil Communal a décidé de désigner Mmes Nathalie LEKEUX, Isabelle SCOHY, Céline DESSEILLE, M. Dimitri BOUCHAT comme représentants au Conseil de participation.

10. Anthée - Plan Communal d'Aménagement - nouveau projet

Le Conseil Communal a décidé :

- d'approuver provisoirement le nouveau projet de PCA NZAE Anthée établi par le BEP et le rapport sur les incidences environnementales ;
- de soumettre le nouveau projet de PCA NZAE Anthée à enquête publique ;
- de solliciter l'avis de la CCATM et du Pôle environnement sur le nouveau projet de PCA NZAE Anthée.

11. Conseil communal - fixation montant jetons de présences

Le Conseil Communal a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 63,20 - à l'indice 138,01.

Ce montant est majoré ou réduit en application des règles de liaison de l'indice des prix.

La présente décision sera soumise à l'autorité de tutelle dans le cadre de la Tutelle générale d'annulation, conformément à l'article L3122-2 du CDLD.

12. Zone d'Habitat Vert - Miaflower - Acceptation provisoire

La candidature du Domaine Miaflower à Anthée dans le processus de reconversion de cette zone de loisirs touchée par l'habitat permanent en zone d'habitat vert, a été retenue par le Gouvernement.

L'inscription de ce domaine en zone d'habitat vert est subordonnée à :

- l'engagement de la commune à reprendre les voiries et à les classer dans le réseau des voiries communales conformément au décret "voirie";
- l'engagement de la commune d'équiper en eau et électricité et de répondre aux conditions relatives à l'épuration des eaux usées conformément au Code de l'eau;
- d'établir un dossier technique relatif à la voirie et ses équipements en eau, électricité et assainissement;
- la réalisation d'une enquête publique ;
- la sollicitation de l'avis de la CCATM ;

dans les 6 mois de la notification du projet de liste, sous peine d'avoir renoncé à l'inscription de la zone en zone d'habitat vert;

Le Conseil Communal a pris connaissance de la décision du Collège communal du 30/11/2018 décidant :

- d'organiser une enquête publique ;
- de solliciter l'avis de la CCATM ;
- au vu des résultats de l'enquête publique et de l'avis de la CCATM, de solliciter l'engagement du Conseil communal d'équiper le Domaine conformément au prescrit de l'article D.II.64 § 2.

13. Zone d'habitat vert - Domaine Mayeur François - Refus

Le Conseil Communal a pris acte que la candidature du Domaine Mayeur François pour la reconversion des zones de loisirs touchées par l'Habitat permanent en zones d'habitat vert n'a pas été retenue par le Gouvernement car le Domaine n'a pas fait l'objet d'un permis de constructions groupées ou d'un permis d'urbanisation antérieur au 1^{er} juin 2017.

14. Personnel communal - recrutement employé d'administration contractuel B1 - approbation description de fonction - recrutement par appel public - lancement de la procédure

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1 : d'approuver la description de fonction.

Article 2 : de procéder au recrutement d'une employé d'administration contractuel B1 à mi-temps par appel public à durée déterminée de 3 mois, renouvelable, à partir du 1er février 2019.

Article 3 : de charger le Collège communal d'engager la procédure prévue dans le cadre de ce recrutement.

15. Marchés publics - délégation des compétences du Conseil communal au Collège communal pour des dépenses extraordinaires

Le Conseil Communal a décidé :

Article 1^{er} : de déléguer au Collège Communal ses compétences visant le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services pour les dépenses relevant du service ordinaire.

Article 2 : de déléguer au Collège Communal ses compétences visant le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services pour les dépenses relevant du service extraordinaire lorsque la valeur du marché ou de la concession est inférieure à 15.000€ HTVA.

Article 3 : de charger le Collège Communal de veiller à ce que les délégations visées aux articles 1, 2 et 2 de la présente s'effectuent dans le respect des articles L 1222-3 et L1222-4 du CDLD.

16. Désignation personnel contractuel - délégation collège communal

Le Conseil Communal a décidé de donner délégation au Collège communal pour procéder à la désignation et au licenciement du personnel contractuel et pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à ce personnel.

17. Enseignement - Plan de Pilotage : convention CECP

Le Conseil Communal a décidé de signer la convention entre le CECP et le Pouvoir Organisateur dans le cadre du Plan de Pilotage.

18. Sommière - rue du Haut Vent - accord de principe pour l'achat de l'assiette de la voirie

Le Conseil Communal a décidé :

- d'émettre un accord de principe pour l'acquisition à titre de gratuit de la portion des terrains représentant l'assiette de la voirie;
- de charger le Collège communal de réaliser toutes les formalités nécessaires à cette acquisition et à l'incorporation de cette voirie dans le Domaine public, conformément aux lois et décrets en vigueur.

19. Onhaye - vente à la Société Publique de Gestion des Eaux - approbation projet d'acte

Dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

ONHAYE - 1^{ère} division

1. Une emprise en pleine propriété de 37 ca et une emprise en sous-sol de 36 ca à prendre dans une terre sise au lieu-dit "Rasnery" cadastrée ou l'ayant été section D n° 576 G pour une contenance de 11 a 99 ca ;
2. Une emprise en pleine propriété de 12 ca et une emprise en sous-sol de 01 a 03 ca à prendre dans une pâture sise au lieu-dit « Ramery » cadastrée ou l'ayant été section D n° 657 A pour une contenance de 55 a 48 ca ;
3. Une emprise en pleine propriété de 03 ca et une emprise en sous-sol de 07 ca à prendre dans un bois sis au lieu-dit « Ramery » cadastré ou l'ayant été section D n° 657 B pour une contenance de 77 a,

le Conseil Communal a décidé :

- d'approuver le plan dressé par Monsieur Francis COLLOT, Géomètre Expert, le 06/10/2016 et modifié le 29/03/2018 ;
- d'approuver l'estimation et le projet d'acte réalisés par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur pour la vente des emprises ci-dessus décrites à la Société Publique de Gestion des Eaux, au prix de 5.150,00 euros, toutes indemnités comprises;
- de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office en vertu de l'article 35 de la loi hypothécaire du 16/12/1851.

La présente vente a lieu pour cause d'utilité publique.

20. Gérin - Echange d'une portion de voirie - accord de principe

Le Conseil Communal a décidé de marquer un accord de principe sur l'échange de parcelles de terrain ;

Le Conseil Communal a décidé de charger le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente décision, et notamment :

- de requérir une estimation des parcelles afin de vérifier si une soulte serait éventuellement due par le demandeur ;
- de réaliser l'enquête publique visée par les articles 24 et suivants du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;
- de faire part au demandeur que les frais de plan et d'échange sont à sa charge ;
- de soumettre au Conseil communal les résultats de l'enquête publique en vue d'un accord définitif sur l'échange ou non des parcelles.

21. ONHAYE - rue du Beau Site - vente d'une parcelle boisée - aliénation d'une parcelle bénéficiant du régime forestier

Le Conseil Communal a décidé :

- de demander les autorisations nécessaires visées par l'article 53 du Code forestier afin de soustraire la parcelle du régime forestier ;
- de marquer un accord de principe sur la vente de ladite parcelle;
- de recourir à la vente de gré à gré;
- de fixer le prix de vente minimum au montant de l'expertise;
- d'affecter le prix de la vente à des investissements forestiers ;

Le Conseil Communal a décidé charger le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente décision et :

- de demander le mode de changement de jouissance de ce bien ;
- de demander de le soustraire du régime forestier ;
- de solliciter de la DNF et du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur l'expertise de ladite parcelle ;
- de procéder aux mesures de publicité adéquates;
- d'examiner l'admissibilité des candidatures et des autres offres;
- d'établir une analyse comparative des offres et de présenter un rapport motivé au Conseil communal;
- de négocier avec tous les candidats dans le strict respect du principe d'égalité;
- de mentionner que les frais d'expertise et d'acte sont à charge de l'acquéreur ;
- de soumettre au Conseil communal les résultats de la mise en vente en vue d'un accord définitif sur la vente ou non de la parcelle.

22. Fabrique d'église de Weillen - budget 2019

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'Eglise de Weillen comme suit :

Recettes totales:	10.421,02 €
Dépenses totales:	9.372,63 €
Résultat comptable:	1.048,29 €
Intervention communale:	00,00 €

23. Décisions tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte de la décision de la Ministre Valérie De Bue de réformer la modification budgétaire n°2/2018 votée par le Conseil communal le 23 octobre 2018.

Le Conseil Communal a pris acte de la décision de la Ministre Valérie De Bue d'approuver les délibérations du Conseil communal le 23 octobre 2018 établissant les règlements-redevances et les règlements-taxes pour les exercices 2018 à 2025.

Agenda

DATE	ACTIVITE	LIEU	ORGANISATION
9 mars	Grand Feu	Falaën	Comité des Fêtes
15 mars	Formation à l'utilisation du défibrillateur et gestes de 1 ^{er} secours	Complexe sportif et associatif de Miavoye	Association des Etablissements sportifs
16 mars	Grand Feu	Onhaye	Comité des Fêtes
23 mars	92 ^e Chapitre + souper Crochons	Salle « le Mazamet » à Anthée	Confrérie Li Crochon
23 mars	Grand Feu	Sommière	Comité des Fêtes
Du 08 au 12 avril	Stages culturels et sportifs sportif et	Complexe sportif et associatif de Miavoye	Asbl du Complexe associatif de Miavoye
14 avril	Marche ADEPS	Ecole Anthée (ancienne poste)	Ecole Anthée
Du 15 au 19 avril	Stages sportifs	Complexe sportif et associatif de Miavoye	Latitude Sport
27 avril	Collecte de vélos	Parc à conteneurs	BEP Environnement
1 ^{er} mai	Balade gourmande	Anthée	Les Vis Tacots d'Anthée
Du 3 au 5 mai	Jumelage Onhaye - Le Tholy	Le Tholy	Comité du Jumelage
23 mai	Balade découverte + repas		Amicale Seniors
04 juillet	Excursion annuelle		Amicale Seniors
15 août	Marche ADEPS	Football Sommière	OC Sommière
22 août	Barbecue		Amicale Seniors
25 août	Concours de traction pour vieux tracteurs	Anthée	Les Vis Tacots d'Anthée
26 septembre	Balade d'automne + repas		Amicale Seniors
07 novembre	Banquet annuel		Amicale Senior

Chez Sylvie
Création florale

0486 11 46 96
www.chezsylvie.be

Du mardi au samedi de 15h à 17h

16 rue bonair - Onhaye

Funérailles Willems - Leroy sprl
Funérariums à Dinant, Falmignoul, Hastière et Anthée

rue Saint-Jacques, 290 - 5500 Dinant
082/22.27.87
www.willems-leroy.be

SPRL **Arbotil**
Parcs & Jardins
Entreprise spécialisée en abattage et élagage

Grégoire Tilmant **0479 34 71 59**
gregoire.tilmant@hotmail.be

- Abattage et démontage dangereux
- Taille et entretien des arbres
- Déboisement
- Rognage de souches
- Bois de chauffage
- Taille de haies
- Plantations
- Création et entretien de pelouses
- Création et entretien de parcs et jardins

SD AUTOMOBILES
Stéphane Detaille

Spécialiste en BMW et toutes marques

- ✓ Entretien
- ✓ Réparation
- ✓ Service climatisation
- ✓ Service pneus
- ✓ Diagnostic électronique

0476.35.26.76 Chée de Dinant 151 F
5537 Anthée
detaille.stephane@gmail.com

ar.telecom

Vous n'aurez jamais été si proche de vos clients et collègues

www.artelecom.cloud

Numéro gratuit: **0800 / 26.372**

1 seule interface - 1 seul numéro
Tchat - Appel - Visioconférence
Partage d'écran - Transfert de documents

Découvrez un Nouveau Monde de Communication

info@artelecom.cloud 3, Rue de l'Abbaye - 5520 Onhaye

Résumé du Conseil Communal du 17 janvier 2019

1. Président du Centre public d'action sociale - prestation de serment en qualité de membre du Collège communal

M. Gérard Cox prête entre les mains du Bourgmestre le serment suivant, prescrit par l'article L1126- 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."

Ce serment est prêté en séance publique.

2. Comité de concertation Conseil communal - Conseil de l'action sociale - approbation règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil Communal a décidé d'approuver le règlement d'ordre intérieur pour le Comité de Concertation Conseil communal - Conseil de l'Action Sociale.

3. Zone de police Haute-Meuse - approbation dotation communale 2019

Le Conseil Communal a décidé d'approuver le montant de la dotation pour l'année 2019 pour la commune d'Onhaye qui s'élève à 236.171,57€.

La présente décision est envoyée pour approbation au Gouverneur.

4. Zone de police Haute-Meuse - approbation budget 2019

Le Conseil Communal a décidé d'approuver le budget 2019 service ordinaire et service extraordinaire de la zone de police Haute-Meuse qui s'établit comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses:	10.921,528,53€
Recettes:	10.921,528,53€
Solde:	0,00€

Service extraordinaire :

Dépenses:	361,000,00€
Recettes:	361,000,00€
Solde:	0,00€

5. Zone de secours DINAPHI - approbation dotation communale 2019

Le Conseil Communal a décidé d'approuver, pour l'exercice 2019, la dotation de la Commune d'Onhaye à la Zone de Secours DINAPHI au montant de 176.399,23€, soit 1,79%.

6. INASEP - Comité de contrôle du service d'études - désignation membres

Le Conseil Communal a décidé de désigner M. Arnaud Gérard, Echevin, en tant que membre effectif et M. Werner de Giey, conseiller communal, en tant que membre suppléant à l'INASEP.

7. Décision tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte de la décision de la Ministre Valérie De Bue de réformer le budget 2019 voté par le Conseil communal le 22 novembre 2018.

8. Fonds régional pour les investissements communaux

Point ajouté à l'ordre du jour par la Liste ECI

La Région Wallonne a approuvé le Fonds régional pour les investissements communaux : 680 millions entre 2019 et 2024:

- Un tiers minimum de l'enveloppe sera consacré à des travaux de voiries communales permettant d'améliorer la mobilité durable ou à des travaux de bâtiments permettant de réduire la consommation énergétique des communes.
- Chaque commune doit soumettre un plan d'investissement communal dans les 6 mois, reprenant l'ensemble des projets que la commune envisage de réaliser durant la programmation 2019-2024.

Quel montant sera affecté à ce plan au niveau de notre commune ?

Quelle stratégie allez-vous mettre en oeuvre pour répondre dans les délais au FRIC (moyens humains, cadastre des voiries, définition des zones améliorables en matière de sécurité,...) ?

Avez-vous déjà qualifié des projets particuliers en matière de mobilité durable dans la commune ?

Quelles améliorations énergétiques allez-vous apporter à vos bâtiments ? Avez-vous déjà dressé un cadastre à cet effet ?

En l'absence de déclaration de politique communale, comment comptez-vous engager le personnel communal pour établir les fiches projets dans les délais requis ?

Le Président informe l'assemblée que la commune a reçu pour le PIC 2013-2016 un bonus 56.000€, car elle avait réalisé la totalité des projets. Au prochain conseil communal, il sera inscrit à l'ordre du jour la décision de faire appel à un auteur de projet pour établir certaines fiches projets. Les membres de la minorité demandent d'être proactif et de pouvoir faire des suggestions. Le Président approuve cette demande. L'échevin complète qu'il rédige une note d'intention sur le service travaux (a rencontré chaque membre), qu'il a également rencontré les différents services externes (STP, DNF, cimetières). Au niveau des voiries, un travail a déjà été réalisé en priorisant les routes.

9. Circulation des poids lourds dans nos villages

Point ajouté à l'ordre du jour par la Liste ECI

La presse a relaté les problèmes vécus par certains habitants de Falaën quant au passage fréquent de camions de tonnage important.

Outre l'intérêt particulier que peut poser le passage des camions à proximité des habitations, il faut convenir que des problèmes de sécurité d'ordre plus général se posent dès lors qu'ils traversent des villages qui par leur typologie (plus beau village de Wallonie, école au coeur du village) ou encore la spécificité de l'habitat (trottoirs étroits, porte d'entrée donnant sur la voirie) ne sont pas destinés à recevoir ce trafic de transit.

Y-a-t-il une raison objective pour voir ces camions transiter dans nos villages ?

Bien que le Ministre Di Antonio s'en défende, avez-vous ou allez-vous procéder à un comptage objectif de ce charroi de transit ? S'il est avéré, quelles mesures allez-vous prendre pour enrayer ce phénomène ?

Le Président informe qu'un analyseur de trafic avait été placé du 29/12 au 08/01 et a comptabilisé 1956 passages de véhicules, dont 71 poids lourds, soit 0,3% du trafic, ce qui représente 6 poids lourds par jour. Le nombre de camions en transit est très faible, vu la présence d'un transporteur dans le village. Sur les 31 camions, 14 étaient en infraction dont 13 roulaient à une vitesse comprise entre 51 à 60 km/h.

85% des véhicules étaient en-dessous de 60 km/h.

Pour le passage de la piscine, le camion livrait cette piscine rue du Château-Ferme, ce qui explique sa présence.

Il faut également noter que l'analyseur a été placé en période de betteraves, que dans le comptage des camions, il faut ajouter les livreurs de mazout et d'aliments pour bétail.

Il est important d'objectiver la situation, ne pas se baser sur des ressentis. Un analyseur de trafic sera placé rue du Château-Ferme.

Au niveau des dégâts à l'habitation, une déclaration a été faite à l'assurance, les experts se prononceront. C'est la compagnie d'assurance qui gère le dossier.

Une demande est faite par les conseillers de mettre l'analyseur de trafic à différents endroits de la commune et de revenir vers le conseil avec les résultats. Le Président informe l'assemblée que cette démarche est programmée.

10. Boîtes aux lettres Bpost

Point ajouté à l'ordre du jour par la Liste ECI

Près d'une boîte aux lettres rouge sur quatre va disparaître dans les prochains mois en Belgique. La société va ramener le nombre de ces boîtes de 13.000 à 10.000.

Les communes ont, semble-t-il, été averties début novembre.

Quelle est la situation dans notre commune ?

Ce service public sera-t-il, à tout le moins, toujours rendu dans chaque village ?

Le Président informe les conseiller que le service public de Bpost atteint les 90% sur la commune.

Il regrette le manque de dialogue de la part de Bpost, mais que la société Bpost s'est basée sur des statistiques avant de prendre les décisions. Il faut noter qu'envoyer un facteur pour relever une boîte vide n'a pas de sens. La commune n'a pas de marche de manoeuvre.

M. Julien Barreau, conseiller communal ECI interpelle M^{me} Hélène Rouyre, échevine sur la raison de l'absence de communication de cette information.

M^{me} Rouyre informe le conseil que Bpost n'a pas informé la commune de cette suppression de boîtes.

Le Président informe les conseillers de la réponse transmise par Bpost suite à l'interpellation de M. Julien Barreau. Les boîtes aux lettres qui seront supprimées sont les suivantes : Foy 21, Rue de la Brasserie 7, Rue Gilbert Cléda 10, Rue Sous-Lieutenant-Piérard 31, Rue René 1 et Rue Maurice Ney 15.

La Maison de la Laïcité de Dinant a fait peau neuve!

Nedites plus maison de la Laïcité de Dinant mais bien « Maison de la Laïcité de l'Arrondissement de Dinant (MLAD) » ! De nouveaux projets verront petit à petit le jour parallèlement à la poursuite des services et activités que la Maison avait l'habitude de proposer : pour ceux et celles qui souhaitent marquer une étape ou un événement important dans leur existence, les cérémonies de parrainage, de mariage, de funérailles sont organisées sur simple demande et sont gratuites. La Fête Laïque de la Jeunesse aura lieu le 19 mai et réunira comme à chaque printemps des jeunes de 6^e primaire lors d'un spectacle original. La Maison profite de l'occasion pour lancer un appel aux bénévoles. **Contact et info : info@laicite-dinant.be ou 082 222 299**

La Maison repart d'un bon pied et vous accueillera avec bonheur lors de ses activités à venir. Si vous souhaitez soutenir ces nouvelles ambitions, devenez adhérent !

Les échos de Miavoye

Formation utilisation du DEA et gestes de 1^{ers} secours

Un moniteur de l'Association des Etablissements Sportifs (AES) dispensera une séance de formation à l'utilisation du Défibrillateur (DEA) et aux gestes de 1^{ers} secours le vendredi 15 Mars 2019 de 14h00 à 16h00 dans l'Espace Feron du Complexe.

Cette formation constituant un rappel toujours très intéressant est ouverte à chaque responsable ou membre d'un de nos clubs sportifs ou associations.

De plus, cette formation est gratuite!

Inscription obligatoire par mail : csa.miavoye@gmail.com ou téléphone : 082 689 455.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye se tiendra le mercredi 13 Mars 2019 à 20h00 à l'Administration Communale d'Onhaye.

Stages de Printemps 2019

Durant le congé de Printemps, deux semaines de stages seront proposés aux jeunes dans notre infrastructure.

Semaine du 8 au 12 Avril : stages proposés par l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye

Au programme : Fête du Corps et Eveil Musical pour les 3-4 ans; Multisports et Equitation pour les 5-7 ans; Taï Chi Chuan ou Infographie / Customisation de vêtements ou Multisports pour les 8-12 ans.

D'autres stages seront organisés durant les vacances d'été aux semaines suivantes: 22-26 Juillet 2019; 29 Juillet-2 Août 2019; 25-30 août 2019.

Le programme complet de ces semaines est à découvrir dans nos flyers disponibles début Mars, sur notre site internet : <http://lcsamiavoye.onhaye.be>, sur notre page Facebook : [Complexe Sportif et Associatif de Miavoye](#) et dans le prochain numéro de ce trimestriel.

Infos et inscriptions : csa.miavoye@gmail.com - 082 689 455.

Semaine du 15 au 19 Avril : stages proposés par l'ASBL Latitude Sport

Au programme : Babysports, Babycycles, P'tit Chef, Mini-Gym, Multisports, Hoverboards/Trottinettes et Cuisine.

D'autres stages seront organisés durant les vacances d'été aux semaines suivantes :

1-5 Juillet 2019; 8-12 Juillet 2019; 5-9 août 2019 et 19-23 Août 2019.

Infos complémentaires et inscriptions uniquement via : www.latitudesport.be ou ligne infos stages 083 677 800

Tournois organisés par nos clubs sportifs dans le hall du Complexe

- **Tournoi du Badsax Miavoye** : samedi 13 et Dimanche 14 Avril 2019
- **Tournoi du Basket Club Miavoye-Gérin** : samedi 18 Mai 2019

Initiation à la technique de la Marche Nordique

La Marche Nordique ALFA est une discipline très technique, mais accessible à tous.

Elle nécessite toutefois une formation obligatoire en 5 séances différentes et complémentaires. A la fin de la formation, le moniteur délivre une attestation Enéoport officielle reconnue par l'ADEPS aux participants aptes à la discipline.

Cette initiation est prévue pour un nombre maximum de 12 personnes. La mise en pratique de la technique se fait lors des sorties organisées par les cercles sportifs d'Enéoport. (Ex. le Nordic Haute Meuse d'Onhaye)

Dates et horaire : 23-24-25-29-30 Avril 2019 dès 17h45

N.B : Un 2^o groupe pour les personnes pensionnées pourrait être organisé les mêmes jours le matin à 10h00 sous réserve d'un nombre minimum de 6 participants (max 12).

- **Organisateur** : Enéoport Province de Namur.
- **Conditions d'accès** :
 - ! 50 ans et +;
 - ! Fournir un certificat d'aptitude physique
- **Procédure d'inscription** : inscription obligatoire par mail à namur@eneoport.be en indiquant Nom - Prénom - Adresse - Date de naissance - N° de téléphone/GSM - Mutuelle
- **Modalités pour la validation de l'inscription** : Affiliation à un cercle de marche nordique Enéoport (ex. Le Nordic Haute Meuse) + paiement lors de l'initiation de 35,00€ pour les nonmembres de la Mutualité Chrétienne ou de 30,00€ pour les membres via un bulletin de versement qui sera envoyé dès réception du mail d'inscription.
- **Equipements** : des bâtons sont prêtés pendant l'initiation. Prévoir des baskets ou chaussures de marche basses, une tenue qui laisse une amplitude de mouvement et qui tient compte de la météo du jour.

Calendrier des rencontres de nos équipes à domicile

Vendredi	08/03/2019	22h10	Miavoye Bulls	P4	Walcourt/Strée
Samedi	09/03/2019	13h00	Hand'Club Miavoye	U12	Assesse
Dimanche	10/03/2019	9h00	B.C Miavoye-Gérin	U14 mixte	Dinant
Lundi	11/03/2019	22h00	Borussia Beauraing	P4	Borussia Loyers D
Jeudi	14/03/2019	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs	BC La Hulle
Vendredi	15/03/2019	22h05	Olympique Miavoye	P4	Liberty Pontauray
Samedi	16/03/2019	11h30	Hand'Godinne/Miavoye	U14	HC Mettet
Dimanche	17/03/2019	13h30	B.C Miavoye-Gérin	U10	Fernelmont B
Vendredi	22/03/2019	22h10	Miavoye Bulls	P4	Hanzinne City
Dimanche	24/03/2019	13h30	B.C Miavoye-Gérin	U8	Boninne
Dimanche	24/03/2019	13h30	B.C Miavoye-Gérin	U9	Ciney
Dimanche	31/03/2019	13h30	B.C Miavoye-Gérin	U9	Loyers
Lundi	01/04/2019	22h00	Borussia Beauraing	P4	PV Havelange
Jeudi	04/04/2019	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs	Mont-sur-Marchienne
Vendredi	05/04/2019	22h10	Miavoye Bulls	P4	FC Flavion
Vendredi	12/04/2019	22h10	Miavoye Bulls	P4	Sharks Florennes
Samedi	13/04/2019	Journée	Badsax Miavoye	Tournoi	/
Dimanche	14/04/2019	Journée	Badsax Miavoye	Tournoi	/
Lundi	15/04/2019	22h00	Borussia Beauraing	P4	RLD Hamois
Vendredi	26/04/2019	Journée	Police Haute Meuse	Tournoi	Badminton
Lundi	29/04/2019	22h00	Borussia Beauraing	P4	ADN Havelange
Lundi	06/05/2019	22h00	Borussia Beauraing	P4	Olympique Jambes
Vendredi	10/05/2019	22h05	Olympique Miavoye	P3	Biesme/Gougnyes
Samedi	18/05/2019	Journée	B.C Miavoye-Gérin	Tournoi	/

« Trail La Walhéroise » : 3^e édition



Quoi? trails de 15 km et 25 km ainsi qu'un jogging nature de 7km
Où? départ du football d'Onhaye
Quand? le 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte)

L'année passée, pas moins de 600 coureurs!

Nouveaux parcours, hamburger de chez « My Burger » offert aux pré-inscrits, parking, consignes.

1€ / participant reversé au profit du Télévie.

Chers amis sportifs, nous vous attendons nombreux!

Le comité, les Joggers Walhérois



Tournoi de « Unihockey » dans les sports-zones en mai 2019



Suite au succès des années précédentes, une quatrième édition de sport de rue dans les sports-zones des communes d'Onhaye et de Hastière se déroulera durant le mois de mai 2019.

En l'honneur des « Red Lions », équipe belge de Unihockey, championne du monde en 2018 en Indonésie, la discipline choisie pour ce nouveau tournoi est « le Unihockey ».

Il s'agit d'une collaboration entre l'Asbl du Complexe Sportif et Associatif de Miavoye, le Plan de Cohésion Sociale des deux communes, le centre culturel de Hastière et d'Infrasports.

L'objectif de ce tournoi est de favoriser le respect, l'amusement et le fair-play. Il n'y a pas d'obstacle financier puisque la participation est gratuite et un t-shirt de match est offert à tous les participants.

Il est ouvert aux jeunes de 6 à 15 ans dans quatre catégories d'âges (U 10, U 13, U 15). Chaque équipe composée de 6 joueurs (jeu en 4 contre 4 en qualification, 6 contre 6 pour les finales) représentera une nation du monde et sera constituée après l'inscription de chaque joueur.

Les rencontres se dérouleront du 8 au 29 mai (les mercredis et les vendredis en soirée) dans les sportszones des communes d'Onhaye et de Hastière.

La soirée des finales est prévue le jeudi 29 mai 2019 au Complexe sportif et Associatif de Miavoye.

Les inscriptions individuelles sont à rentrer pour le 24 avril 2019 au plus tard à Rémi Denoiseux, Complexe Sportif et Associatif, rue Sous-Lieutenant-Piérard, 1 à 5520 Miavoye ou par mail: csa.miavoye@gmail.com

Suite au tirage au sort des nations représentées et des différents matchs effectués le jeudi 25 avril 2019, un récapitulatif sera transmis par mail à tous les participants.

Sabrina Ciarmoli - Rémi Denoiseux
Organisateurs du tournoi

Gestion des scolytes dans nos bois communaux



Les scolytes sont des insectes qui attaquent les épicéas et les affaiblissent, avec des conséquences souvent fatales pour l'arbre. Les arbres « scolytés » sont repérables au dessèchement de leur cime et présentent, au niveau de l'écorce, de multiples petits trous de forage avec présence de sciure et écoulements de résine.

Selon une première estimation du Département Nature et Forêt (DNF), le volume d'épicéas touchés par les scolytes en Wallonie s'élève à quelque 400.000 m³, ce qui représente environ 15% de la récolte annuelle de cette essence très présente dans les forêts wallonnes.

L'enjeu est désormais d'abattre et de faire sortir des forêts wallonnes un maximum de bois « scolyté » pour faire baisser le nombre de foyers de présence de l'insecte et éviter une nouvelle propagation d'ampleur au printemps prochain.

Dans ce contexte, la commune d'Onhaye a collaboré de manière proactive avec le DNF, plus particulièrement avec M. Bertrand Bourtembourg, afin de réaliser un cadastre des arbres malades dans nos bois communaux. L'abattage et les mesures préconisées pour rendre les arbres malades inopérants pour la propagation des insectes ont été effectués par une équipe de trois ouvriers communaux durant le mois de janvier.

Dans l'entité d'Onhaye, la situation semble pour l'instant sous contrôle dans les bois de propriété communale, le foyer le plus important a été géré à Sommière. Mais les spécialistes redoutent toujours un sursaut de la maladie en cas de nouvelles vagues de fortes chaleurs.

Arnaud Gérard
Echevin des Forêts

Des petits pas pour un environnement de qualité

Profitant d'une météo adéquate, nos ouvriers communaux viennent de procéder à une nouvelle phase d'aménagement du verger conservatoire situé à l'entrée d'Onhaye. Nous venons de planter 400 pieds de haie champêtre (hêtre et charme). Un espace « petits fruits » vient également compléter les plantations. Le projet continuera à se développer dans le futur afin de démultiplier ses impacts positifs pour la faune (oiseaux, insectes, petits rongeurs, etc.) et la flore.

Arnaud Gérard
Echevin de l'Environnement

Patrice Cornil
Conseiller environnement



L'entretien des fossés : un travail de prévention

Durant l'hiver, l'équipe du service « Travaux - Voirie » a procédé à l'entretien des fossés et bords de route.

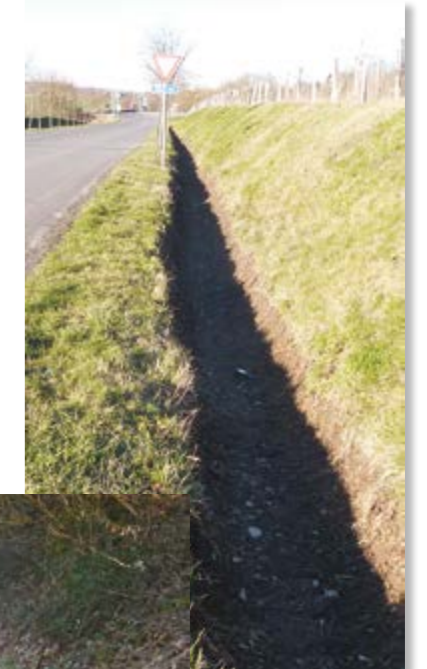


Cette action a un double objectif préventif. Il s'agit d'une part d'assurer un bon écoulement des eaux

pluviales et des petites sources. D'autre part, ce travail participe au maintien en état du revêtement de la voirie en évitant l'eau stagnante sur celle-ci. Un plan d'entretien vient d'être mis en place. Il restera en évolution pour que notre travail soit encore plus performant à l'avenir sur l'ensemble du territoire communal.

Arnaud Gérard, Echevin des
Travaux de l'Environnement et du
Patrimoine

Alain Cléda, Chef du service
« Travaux - Voirie »



La réouverture du « chemin des Mines »

Les ouvriers qui s'occupent plus particulièrement de nos bois et espaces verts viennent d'entamer un important travail d'abattage, élagage et débroussaillage. En effet, nous procédons à la réouverture du chemin vicinal numéro 20, mieux connu sous le nom de « Chemin des Mines ». Chargé d'intérêts historique, patrimonial et esthétique, ce chemin relie le hameau de Fter au Château de la Forge et était emprunté autrefois pour acheminer les minerais de fer. Nul doute que sa réouverture ravira les amateurs de jolies promenades. Cependant, au moment de rédiger ses lignes, il n'est pas impossible que l'opération

soit étalée sur deux périodes en raison des éventuelles températures clémentes précoces (respect de la période de nidification).

Arnaud Gérard
Echevin des Travaux, de
l'Environnement et du Patrimoine

Alain Cléda
Chef du service
« Travaux - Voirie »



Vis Tacots d'Anthée



1^{er} mai 2019 : balade gourmande

Retrouvez le menu 2019 sur notre page Facebook

Anthée Lesvistacots

Accueil dès 8h à la ferme « de la Forge » à Anthée
(famille Ledoux)

Les réservations se font exclusivement via compte bancaire « Les Vis Tacots d'Anthée » :
BE 22 1030 2981 5747 en communication :
Nom, localité, GSM, Nbre adultes, chauffeur et enfants.
Une organisation des Vis Tacots d'Anthée

Infos : lesvistacots@gmail.com - 0497 930 126



Solidarité Walhéroise en action



En ces temps très difficiles, la solidarité et le partage sont nécessaires afin que toutes les personnes dans nos villages puissent vivre dignement.

Depuis 2016, l'équipe de la Solidarité Walhéroise n'a eu de cesse de faire en sorte que tous les premiers mardis du mois, les personnes dans le besoin aient leur colis de vivres et des légumes frais. Tout cela est possible grâce à votre générosité et aussi grâce aux dons des magasins d'alimentations de notre entité.

En plus de nos deux collectes annuelles, si vous voulez nous aider, il est toujours possible de venir déposer des vivres, chaque premier mardi du mois, de 9h00 à 12h00, dans le bâtiment de la «Manne Walhéroise» (la porte d'entrée de notre local se trouve sur le côté).

Un don sur notre compte BE93 0004 3775 8067 est possible aussi.

**L'EQUIPE DE LA SOLIDARITE WALHEROISE
VOUS DIT MERCI**

Onhaye : Grand Feu



14h00 : animation pour les enfants à l'école d'Onhaye

18h30 : départ du cortège depuis l'école

20h30 : allumage du bûcher

21h00 : soirée animée par DOUBLE YOU

Mais aussi : concours de déguisements, produits de bouche, animations de rues, cracheurs de feu...

NOUS VOUS Y ATTENDONS NOMBREUX!



La navette rurale en progression constante

La navette rurale est un service public mis à la disposition de la population de la commune d'Onhaye.

C'est une solution alternative pour résoudre en partie vos problèmes de mobilité.

Le service s'adresse à toute personne de la commune d'Onhaye confrontée à des difficultés pour se déplacer.

Il rencontre de plus de plus de succès auprès de la population walhéroise ! Le bilan de fréquentation pour l'année 2018 affiche plus de 400 trajets avec une centaine d'utilisateurs différents. La navette fonctionne grâce à une équipe de 12 chauffeurs bénévoles.

Les personnes utilisatrices sont prises et reconduites à leur domicile. Les déplacements couvrent un rayon maximum de 45 km. Vous pouvez faire appel à ce service pour différents déplacements : vos démarches administratives, un rendez-vous médical, sportif, culturel ou tout simplement pour faire vos courses.

La navette rurale circule du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00. Le coût est de 35 cents du km et 75 cents la demi-heure d'attente entamée. Réservation 48h00 à l'avance, auprès de Sabrina Ciarmoli au 082 610 427 ou au 0491 613 981.

N'hésitez pas à faire appel à ce service !

*Une initiative conjointe
du Plan de Cohésion Sociale (PCS)
de l'administration communale d'Onhaye
et du Conseil Consultatif Communal
des Aînés (CCCA).*

Conseil Communal des Enfants



Renouvellement partiel du Conseil Communal des Enfants.

Les nouveaux élus ont presté serment devant le conseil communal le 18 décembre 2018 sous le regard attentif de leur famille et des anciens jeunes élus.

Raoul Junior De Smedt et Arnaud Papart (Onhaye), Manoé Remacle (Anthée), Victor Temmerman et Yloha Gaspart (Falaën), Gabriel Vermeire (Serville) ont eu le plaisir d'accueillir Jules Hymon et Aymerich Simon (Sommière), Apolline Parée (Falaën), Célestin Kairet (Anthée), Tom Collard (Onhaye) et Roméo Pieret (Weillen).

Nous remercions encore chaleureusement Albin Dewandre, Noé Fastrez, Lucie Hallet, Emilien Kairet et Luna Ronsijn pour ces deux années passées ensemble. Nous leur souhaitons une belle continuation dans leurs projets futurs.

Comité de Jumelage



Le comité de Jumelage Onhaye - Le Tholy tiendra son Assemblée Générale le mercredi 27 mars 2019 à 20h00 en la salle des Rencontres à Falaën. Vous êtes évidemment les bienvenus. Un verre de l'amitié est prévu.

Afin de pourvoir à une bonne organisation, veuillez confirmer votre présence à Nathalie Bronchart : 082 666 413 ou 0476 633 163

Pour les Jumeaux qui se rendront à Le Tholy, comme d'habitude, nous avons prévu un cadeau. Ce sera un panier contenant des confitures et des produits salés locaux. A commander chez Anne-Marie Toussaint : 082 688 689 pour la modique somme de 25,00€. Dernier délai le 15 mars prochain. On pourra les enlever lors de l'Assemblée Générale. Ce sera également l'occasion de vous donner plus de renseignements et de répondre à vos questions concernant notre visite à Le Tholy pour notre **38^e Jumelage** qui se tiendra **du 3 mai au 5 mai 2019.**

Les candidats jumeaux peuvent toujours se manifester chez notre président Dominique Rouyre, rue Dujardin, 8 à Onhaye - 0496 125 750 qui avec plaisir, se chargera de trouver des jumeaux compatibles avec le président à Le Tholy.

Luc Hendrickx
Vice président

082 699 295 - 0473 560 016

92^e chapitre de la Confrérie Li Crochon

Samedi 23 mars 2019 en la salle « Le Mazamet » à Anthée

Programme :

17h00 : accueil au local de la Confrérie (ancienne poste en face de l'église)

18h00 : chapitre et Intronsisations en l'église d'Anthée

20h00 : souper aux crochons (à volonté) accompagnés de salade
~ Ambiance musicale durant toute la soirée ~

Le droit de participation est fixé à 18€ par personne, à verser sur le compte : BE 13 0689 0648 5639 de la Confrérie Li Crochon en mentionnant bien le nombre de repas et le nom et de la personne qui a réservé.

Inscription auprès de l'Epistolier, avant le 15 mars :
Julien Rosière - 39 rue Haie Collaux, B-5530 Spontin
secretariat@licrochon.be ou
julienrosiere0207@gmail.com

0496 448 554 - www.licrochon.be

Maison Li Crochon



La maison Li Crochon vous est ouverte tous les deuxièmes dimanches du mois.

Vous pouvez à nouveau y déguster le Pain Li Crochon accompagné de sa cuvée blonde ou brune. Nous vous y accueillerons de 10 heures à 19 heures au 1 place Collignon à Onhaye les 10 mars, 14 avril, 12 mai et 10 juin.

Crochon malin :

Afin de vous offrir un produit de qualité, si vous en désirez à emporter, veuillez passer commande pour le mercredi précédent.

Si vous savez que vous viendrez en manger sur place, il est également préférable que vous réserviez afin d'être sûr d'en avoir : 0476 689 559 ou secretariat@licrochon.be

Appel aux artistes de chez nous

Exposition les 5 et 6 octobre 2019

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale d'Onhaye, organise une exposition les 5 et 6 octobre 2019. L'objectif est de faire connaître les artistes de la commune d'Onhaye.

Vous êtes artiste (peinture, sculpture, bois...) ? N'hésitez pas !

Manifestez-vous auprès de Sabrina Ciarmoli au 082 610 427 - 0491 613 981 ou par mail : plancohesionsociale@commune-onhaye.be.

Sabrina Ciarmoli
Coordinatrice

Christine Vossaert
Présidente

Plan de Cohésion Sociale CCCA

Amicale des Seniors d'Onhaye



Comme chaque année, début janvier, les Aînés d'Onhaye se sont donné rendez-vous à la salle du football pour déguster la galette des Rois. C'est Monsieur l'Abbé Pierre Bontemps qui a découvert la fève, ce qui lui a valu le titre de « Roi » pour 2019. Il a choisi Madame Cynthia Letècheur comme « Reine ». Le Président de l'Amicale des Seniors, Anselme Michaux, a couronné les deux élus et leur a offert un petit présent. L'après-midi s'est poursuivi autour d'un morceau de tarte, du café et... de la bonne humeur, le tout dans une ambiance musicale.

Prochaines activités de l'Amicale des Seniors Onhaye :

- Le 23 mai avec la balade « découverte » et petit repas



- Chaque premier mardi du mois, jeux de cartes, scrabble...
- Les 1^{er} et 3^e lundi du mois, ateliers (ré)créatifs et artisanaux
- Le 4^e lundi du mois, marches entre 8 et 10 Km



PASSAGE DU BIBLIOBUS

à l'école d'Onhaye de 9h15 à 10h30

Les mercredis

13/03, 10/04, 15/05, 12/06, 10/07, 11/09, 09/10, 13/11, 04/12

Lieu : Ecole Communale
Rue Abbé Dujardin 16A à Onhaye

Plus d'info :

https://www.province.namur.belbibliotheque_itinerante
<http://bibliobusprovincialdenamur.blogspot.bel>



Attendre un enfant et l'aider à grandir, ...

L'O.N.E. est un service universel, libre et gratuit, uniquement préventif et sur rendez-vous.

Nous pouvons vous soutenir et vous accompagner dans votre rôle de parents.

Pour toute information contactez : Aurélie SERVOTTE au 0499 99 80 84 - Travailleur-Médico-Social ONE

CONSULTATIONS POUR ENFANTS 0-6 ANS :

Tous les 3^e jeudis du mois (car sanitaire)

Le matin :

- 09h00 Hastière-Lavaux
- 10h30 Onhaye
- 11h45 Sommière

L'après-midi :

- 13h00 Falaën
- 14h00 Anthée
- 15h00 Gérin

Entre deux consultations vous pouvez bénéficier de Visites à Domicile

CYCLES MASSAGE BEBES (0 - 1 AN) :

- Nouveau cycle à Onhaye : dates non communiquées
Salle de l'extrascolaire à Falaën - rue des Hayettes, 2
Inscription auprès de M^{me} Aurélie SERVOTTE au 0499 99 80 84
- Cycles en continu à la clinique CHD Dinant.
Inscription au secrétariat : 082 212 323

DEPISTAGES VISUELS POUR ENFANTS 2 À 3 ANS :

- 2x/an
- Hastière (ancienne gare Hastière-Lavaux)
- Onhaye (local extrascolaire à Falaën - Rue des Hayettes 2)
Inscription auprès de M^{me} Aurélie SERVOTTE AU 0499 99 80 84

RAPPEL DE VACCINS :

Les rappels de vaccins peuvent se faire :

- A la Consultation ONE
- Par votre Médecin Traitant
- Par le Pédiatre
- Via le PSE (Service de Promotion de la Santé de l'Enfant)

Ces différents services sont libres, gratuits, uniquement préventifs et organisés sur rendez-vous.

Ecoles communales

Ecole Communale d'Anthée

Rue Abbé Piret 1
5520 ANTHEE
Tél. : 082 688 943
Tél. accueil extrascolaire :
0470 045 552

Ecole Communale d'Onhaye

Rue Abbé Dujardin 16A
5520 ONHAYE
Tél. et Fax : 082 646 217

Ecole Communale de Sommière

Rue de Bouvignes 2
5523 SOMMIERE
Tél. : 082 222 002
Tél. accueil extrascolaire :
082 229 618

Ecole Communale de Falaën

Rue de la Gare 5
5522 FALAEN
Tél. : 082 699 604

Horaires des cours

- * **Pour Anthée, Onhaye et Sommière :**
- de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h20
- * **Pour Falaën :**
- de 9h05 à 12h et de 13h20 à 16h

Accueil extrascolaire

* **Pour Anthée, Onhaye et Sommière :**

- à partir de 7h15 le matin jusqu'à 17h30 le soir

* **Pour Falaën :**

- à partir de 7h45 le matin jusqu'à 18h le soir

* Mercredi après-midi : accueil centralisé dans l'implantation d'Onhaye de 12h30 à 17h30

(possibilité de transport des enfants des autres implantations)

Directrice des 4 implantations

M^{me} Caroline FALLAY - Directrice · rue Abbé Dujardin 16A · 5520 ONHAYE
Tél. et Fax : 082 646 217 · GSM : 0476 541 887

Marche ADEPS



Marche ADEPS à ANTHÉE le 14 avril

Parcours de 5 - 10 - 15 - 20 km de 08h00 à 18h00

Au profit et au départ de l'école communale

Renseignements : 0479 511 091

Au paradis des P'tits

Préparation de mes repas à base, pour la plupart, de légumes du jardin. Autorisation de l'AFSCA. « Miam-miam ».

Ambiance familiale (pas plus de 15 enfants en même temps). « C'est cool ici, je me sens comme à la maison ».

Environnement calme dans un grand espace clôturé. « Quand le temps le permet, je peux courir dans ce beau jardin en toute sécurité ».



Personnel qualifié en suffisance. Respect du rythme de l'enfant. « Christine, Pauline et Charlotte sont là pour moi et je sais que je peux dormir quand je veux, elles ne me réveillent pas ».

Proche des grands axes (Namur, Charleroi, Bruxelles...). « Eh papa, maman vous serez proche de la route du travail ».

Ouverture de 7h à 18h.
Contact : 082/66.77.27
Email :
auparadisdesptits1986@gmail.com

Opération Rénov'Energie

Notre commune en partenariat avec 5 autres de la région et la Fondation CYRYS lancent l'Opération Rénov'Energie, un service d'accompagnement pour vous aider à la rénovation énergétique des bâtiments.

Rénov'Energie pourrait vous faire gagner 500€ et plus... dès la première année.

Comment atteindre ce gain financier ?

- En isolant totalement ou partiellement votre bâtiment,
- En changeant votre système de chauffage,
- En remplaçant vos luminaires,
- En installant du solaire photovoltaïque.



Vos économies d'énergie et les aides publiques financent vos travaux. Avec la méthode d'accompagnement qui vous est proposée, vous pourrez obtenir des conseils techniques et financiers gratuits, adaptés à votre bâtiment et AUTOFINANCER vos travaux !

La société CORENOVE, spécialisée dans la rénovation énergétique, coordonnera l'opération Rénov'Energie afin de vous aider et vous accompagner pour :

- Vous proposer des entreprises compétentes en fonction des travaux à réaliser,
- Remplir une demande de prêt à 0% (Ecopack) et/ou les documents de primes,
- Vous conseiller techniquement pour le choix des devis et le suivi de votre chantier,
- Rechercher le financement le plus adapté,
- Etablir un bilan de vos économies après réalisation.

Ce projet que nous initiions vise à lutter contre le réchauffement climatique depuis notre région, donc avec vous tous, citoyens, commerces et entreprises !

Infos: CORENOVE scrl - daniel.comblin@corenove.be - 0499 842 335

Evénement Matélé : « Défi zéro déchet »



Un mois pour changer nos habitudes

A l'heure où des jeunes inquiets pour leur avenir descendent dans la rue et où de plus en plus de gens s'interrogent sur leurs modes de consommation, Matélé veut donner à ses téléspectateurs et internautes des clés pour changer leurs comportements afin de limiter leur impact sur l'environnement.

Matélé leur lance donc un grand défi : adopter de nouvelles pratiques pour réduire la quantité de déchets produits. Nous avons identifié dix bonnes habitudes à prendre pour tendre vers le zéro déchet. Pendant un mois, du 4 avril au 3 mai, nous vous proposons de les tester avec nous.

Matélé aussi !

Evidemment, nous n'allons pas vous laisser vivre seuls cette aventure ! Matélé suivra les progrès de trois familles sur son antenne télé, son site web et ses réseaux sociaux. Un de ses journalistes va aussi tenter l'aventure et vous racontera ses expériences dans un blog dédié. Et, bien sûr, le personnel de Matélé jouera le jeu et s'attachera également à réduire les déchets produits dans ses locaux. On vous racontera cela sur nos réseaux sociaux.

Pourquoi pas vous ?

Et si vous vous y mettiez aussi ? Adoptez une, deux ou les 10 habitudes voire expérimentez d'autres pratiques et racontez-nous ! Nos groupes Facebook communaux sont là pour recueillir vos témoignages en textes, photos ou vidéos.

Les 10 habitudes du défi zéro déchet de Matélé :

1. Aller dans les commerces de proximité avec ses propres contenants
2. Utiliser du shampoing et savon solides
3. Apposer un autocollant « Stop pub » sur sa boîte aux lettres
4. Installer un compost dans son jardin
5. Renoncer aux bouteilles en plastique : gourde en voyage, carafe à la maison avec de l'eau du robinet !
6. Fabriquer soi-même au moins un produit d'entretien (sol, lessive, lave-vaisselle...)
7. Cuisiner des collations « maison »
8. Abandonner le rouleau d'aluminium au profit d'une boîte à tartine et le film alimentaire au profit d'un tissu enduit de cire d'abeille
9. Acheter au moins 3 produits secs en vrac (sucre, farine, café, lentilles, riz, pâtes, fruits secs...)
10. Ne plus utiliser de paille, ni de coton-tige

11. Etre créatifs...

Collecte de vélos dans les recyparcs - Samedi 27 avril 2019



Prolonger la durée de vie d'un objet ou le donner, c'est éviter qu'il ne devienne un déchet.

Le samedi 27 avril, BEP Environnement en collaboration avec les autres intercommunales de gestion des déchets en Wallonie organise la collecte de vélos dans les recyparcs.

Offrez une 2^e vie à votre vélo

BEP Environnement, invite les habitants à déposer, dans les 33 recyparcs de la Province (et Héron), des vélos dont ils n'ont plus utilité mais qui peuvent encore servir à d'autres. Ces vélos seront remis à de nombreux partenaires récupérateurs: ateliers vélos locaux, C.P.A.S., entreprises de formation par le travail, services communaux, « Ressourceries », autres associations locales...

Avant de jeter, pensez à réutiliser !

Certains objets (vélos mais aussi jouets, électroménagers, vêtements, meubles, vaisselle...) qui ne vous servent plus, peuvent être utiles à d'autres (famille, voisins, amis...), écoles, mouvements de jeunesse, associations diverses...

Quelques conseils pour...

ENTREtenir son vélo

Entretenir son vélo permet de prolonger sa durée de vie et rend son usage plus confortable et plus agréable. C'est une opération à la portée de tous, simple et facile :

- lubrifiez la chaîne légèrement, mais régulièrement, avec une huile prévue à cet effet.
- pour éviter les crevaisons, gonflez les pneus à la bonne pression. Elle est généralement indiquée sur le flan du pneu.
- vérifiez régulièrement les éléments importants comme les freins, le serrage des roues, l'éclairage...

RÉPARER son vélo

Réparer son vélo demande peu d'outillage mais quelques connaissances. Les freins qui frottent la jante, la selle cassée, le dérailleur qui grince, tout est réparable sur un vélo ! Si vous avez peur de vous lancer dans l'aventure, demandez conseil à un bon bricoleur dans votre entourage, à un vélociste (réparateur et revendeur de vélos) ou dans un atelier mécanique vélo.

Un geste environnemental et social

Participez à cette action citoyenne, c'est poser un geste tant au niveau de l'environnement (mise en avant du principe de réutilisation) qu'en faveur de l'économie sociale (réinsertion de jeunes via la réparation des vélos collectés).

Associations locales

BEP Environnement travaille avec de nombreuses associations locales actives dans les communes. Vous faites partie d'une association et aimeriez reprendre des vélos ou des jouets collectés dans les recyparcs lors de nos actions réemploi ? Contactez Isabelle Palin par mail : ipa@bep.be

[Vos rendez-vous Réemploi dans les parcs à conteneurs en 2018 :](#)

Collecte de vélos le samedi 27 avril - Collecte de jouets le samedi 19 octobre

Infos et contact : environnement@bep.be - www.bep-environnement.be

Samedi 23 mars : Le Floyon grandeur Nature

Balade nature le long du Flavion (Floyon pour les locaux). Découverte de l'ensemble de l'écosystème aquatique (Cinle plongeur, martin-pêcheur, insectes et amphibiens, ripisylve et prairies alluviales...), dans son contexte historique, avec Sylvain, guide-nature et forestier SRFB. Visite possible d'une roue à aubes et/ou d'une station de pompage (eau de distribution). Deux balades programmées.

Quand : samedi 23 mars à 9h30 ou 13h (au choix). Durée : 2h30

Où : départ de la balade au Hameau de Flun, au niveau de la station de pompage située au carrefour entre la rue de Flun et la rue de la Forge à Weillen.

Réservation vivement souhaitée :

Sylvain Dupont (0497 116 416 - mosanature@gmail.com)

Organisateurs : contrat de rivière Haute-Meuse et Commune d'Onhaye

Retrouvez le programme complet des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Haute-Meuse sur le site internet www.crhm.be et la Page Facebook du Contrat de rivière Haute-Meuse.



Artisan Glacier Pâtissier «Les Lutins»

Saveur et terroir
Fabrication au lait de ferme
Salon de dégustation

20 ans
d'expérience

Nominé au
Coq de cristal
2004

Pas
d'exhausteur
de goût
ni d'arôme
artificiel

- Plus de 100 saveurs glacées
- Possibilité d'emporter votre coupe glacée
- Gâteaux personnalisés pour toutes les occasions
- Glace au lait de riz
- Glace diabetique
- Fabrication de Pâtisseries et tartes
- Sandwichs garnis
- Pralines Bruyère



082 67 98 23

Place Docteur Jacques 10

Anthée

Ouvert du mardi au dimanche de 7h30 à 18h